

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 512-2**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 512-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 512 ÉTABLISSANT DES  
LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 22 septembre 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 SEPTEMBRE 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*